



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 18811

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les préoccupations des techniciens de l'équipement. Le corps comprend aujourd'hui plus de 8 500 agents chargés de la préparation et du contrôle de l'exécution de toutes les opérations techniques réalisées par le ministère de l'équipement. Or, depuis 1972, ces fonctionnaires attendent la mise en place d'un véritable statut de technicien supérieur des travaux publics de l'Etat. Il permettrait la revalorisation indiciaire pour tous ces agents par la mise en place d'un corps à deux grandes pyramides afin que chaque agent puisse atteindre le dernier échelon du second grade durant leur carrière et l'élargissement de l'accès par ces agents au corps des ingénieurs de travaux publics de l'Etat. Aussi, lui demande-t-elle s'il entend répondre au plus vite aux revendications des techniciens de l'équipement et mettre définitivement en place un nouveau statut de technicien supérieur des travaux publics de l'Etat.

## Texte de la réponse

Les revendications des techniciens des travaux publics de l'Etat relatives à la revalorisation de leur statut sont anciennes et un retard préjudiciable a été pris ces dernières années. Aussi, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a indiqué, en septembre 1997, aux membres du comité technique paritaire ministériel que la réforme du statut de ces responsables était une de ses priorités. Il s'agit, en effet, de créer les conditions pour que les fonctionnaires appartenant à ce corps technique d'encadrement intermédiaire trouvent la reconnaissance indispensable au rayonnement de leur action, que celle-ci s'exerce au sein des services déconcentrés ou du réseau des services techniques du ministère. Un travail important a été réalisé, dans le cadre interministériel, pour faire aboutir l'architecture d'une réforme statutaire reconnaissant aux intéressés le niveau de techniciens supérieurs. Le ministre a présenté cette architecture lors de la dernière réunion du comité technique paritaire ministériel qui s'est tenue le 10 septembre 1998. La mise au point du projet fera l'objet d'une étroite concertation avec les intéressés puis des consultations requises.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18811

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'Etat

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 septembre 1998, page 4875

**Réponse publiée le :** 12 octobre 1998, page 5593